

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Balibigny, Chérier, Comelle-Vernay, Cordelle, Lennig, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villereil, Yaugy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1869, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo roannais, Le Journal de Roanne.

L'ECHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,
Chez M. Kestay, imprimeur, rue du Collège, 9,
et rue Bourgogne.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70
A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la
Bourse, 8.

dernière levée de la boîte au bureau.
7 h. du matin. Cussat, Vichy.
11 h. 30 matin. Balibigny, St-Etienne, Montbrison,
Lyon, Tarare, Clermont, St-Haon, St-Martin-d'Es.
3 h. 50 soir. Boen, St-Etienne, St-Germain-Laval, St-
Symphorien, St-Germ. Lospinasse, Lapacaudière.
6 h. 50 soir. Paris, Lyon, Belmont, Charlieu, Thizy.
7 h. 10 soir. Clermont, Paris, Moulins.
10 h. soir. Montargis, Paris, Marcigny, St-Germain
Lospinasse et route, Amplepuis, Tarare, Lyon
Thizy, Balibigny et r., Montbrison, Boen, Neulize

AVIS

Nous rappelons aux abonnés de l'ÉCHO ROANNAIS de vouloir bien régler leur abonnement, pour l'année 1868, à M. SAUZON, notre prédécesseur.

A partir du 1^{er} janvier 1869, nous considérons comme abonnés tous ceux qui ne nous renverront pas le premier numéro de janvier.

Les abonnements payés d'avance continueront à être servis régulièrement.

Roanne, le 10 Janvier 1869.

CHRONIQUE LOCALE

ET DÉPARTEMENTALE

La question des travaux de défense de la ville de Roanne et des contrées traversées par la Loire, contre les terribles inondations de ce fleuve, entre dans une phase nouvelle. La Société d'agriculture, la Municipalité et la Chambre de commerce de notre ville prennent l'initiative d'une mesure dont les résultats ne sauraient être douteux. Il s'agit d'une députation directe à l'Empereur pour supplier S. M. de faire exécuter les augustes promesses contenues dans sa lettre datée de Plombières, en 1856.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qu'il en adviendra.

Il est toujours intéressant d'étudier ce que peut produire de résultats heureux au point de vue particulier, l'activité d'un homme ; mais quand cette activité s'exerce en vue du bien-être général, quand, par de constants et énergiques efforts, un homme est arrivé à un résultat heureux pour le public d'une ville tout entière, ce n'est plus alors seulement un plaisir, c'est un devoir pour le journaliste de divulguer les indiscrétions qui ont pu venir jusqu'à lui.

Ces réflexions nous sont inspirées par la prochaine construction d'un Tribunal de Commerce à Roanne, construction entièrement due à la patiente et persistante activité de l'honorable président M. Francisque Chaverondier.

Quand on songe en effet, à ce qu'était notre Tribunal il y a trois ans, et à ce qu'il est déjà, et à ce qu'il sera bientôt, on demeure étonné du résultat obtenu.

Suivons pas à pas les progrès dus aux différentes démarches de l'honorable Président. Nous le verrons en 1865, à la tête d'une allocation annuelle de 400 francs pour faire face aux frais de

toute sorte : chauffage, éclairage, entretien du mobilier, dépenses de bureaux, etc., etc.

M. Chaverondier fit d'un coup porter cette allocation à 600 fr., et obtint 200 fr. par an pour l'entretien du mobilier.

La somme de 400 francs, dont il s'agit, était alors perçue par le greffier qui était chargé de l'appliquer à ses différentes destinations.

Aujourd'hui c'est le Tribunal qui touche cette somme et depuis lors le mobilier a été augmenté d'un joli calorifère au lieu de l'afreux poêle qu'il y avait auparavant ; la salle d'audience est éclairée au gaz ; deux belles bibliothèques ont été achetées qui renferment les meilleurs ouvrages de droit commercial. Jusqu'alors il n'y avait même pas eu un code de commerce.

En 1867, la réparation et l'agrandissement du local du Tribunal de commerce et le renouvellement complet du mobilier furent activement poursuivis et à la suite d'instances de jour en jour plus pressantes, le Conseil général, par des motifs bien connus aujourd'hui, adopta le projet de M. Chaverondier, en principe, mais en ajourna l'exécution à l'année 1868.

Dans l'interval, une idée plus heureuse fut mise en avant, celle de construire la salle d'audience dans la cour du palais de justice et d'utiliser le bâtiment qui sert d'habitation aux religieuses des salles d'asile pour la salle des délibérations, le cabinet du Président et le greffe.

On demanda alors à M. le Préfet s'il ne voudrait pas, malgré l'augmentation de dépense, permettre à l'architecte de l'arrondissement, de faire un plan pour être présenté au Conseil général. Ce haut fonctionnaire voulut bien promettre d'en référer au Conseil général qui vota 12,500 fr. pour la construction de cette salle d'audience.

Dans le projet primitif, le portique était placé au fond de la salle d'audience et n'était séparé du jardin de la cure que par une cour de 5 mètres de largeur ; la salle était éclairée par 4 croisées sur la cour.

Cette disposition était vicieuse ; mais l'architecte n'avait pas assez de temps pour pouvoir étudier suffisamment le projet ; un nouveau plan avec portique sur la cour et ciel ouvert pour éclairer la salle d'audience, parut nécessaire. Ce projet fut exécuté, et dans un voyage qu'il fit à

A la pâleur du teint, aux mains fines et blanches, à un je ne sais quoi qu'on ressent sans le définir, Carico comprit que la dame appartenait à l'aristocratie.

— Eh ! eh ! fit-il, c'est une patricienne que nous enlevons-là ! Heureux Tsin-Tsin ! c'est sans doute avec celle-là qu'il aura fumé l'opium !

Dès lors Carico expliqua par cette hypothèse tous les événements qui suivirent.

Ainsi, quand il aperçut le petit vapeur au loin, donnant la chasse à la barque, il se dit que l'on poursuivait Tsin-Tsin à cause du rapt de la jeune dame ; et, comme en ce cas il ne courait aucun danger, il se moqua d'être pris, à part l'intérêt qu'il portait au Chinois.

Ce dernier donnait ses ordres avec une clarté qui annonçait un homme ayant beaucoup navigué ; Jean, en effet, avait eu le temps dans ses longues traversées de se familiariser avec la mer et le métier de marin ; il avait longtemps vécu en Chine et il y avait acheté un canot fin marcheur pour remonter les fleuves du Céleste-Empire et aller d'un de ses ports à l'autre afin de trafiquer.

Jean était devenu un des plus audacieux et des plus habiles patrons de barque qui se pût voir. Pourtant il ne se dissimulait pas que le vapeur le rattraperait avant la nuit.

Maudit hasard ! murmurait-il. Cet imbécile de porte-clé aura eu l'idée de visiter la chambre de dame Gribisch pour y déposer quelque surprise galante. Il aura vu que tout était vide et que les prisonniers s'étaient envolés !

Et Jean devint juste.

L'amoureux de dame Gribisch avait en effet voulu se réconcilier avec la vieille dame, à la suite de la petite escarmouche que nous avons rapportée ; il avait acheté un magnifique bouquet et avait voulu le porter dans la chambre de l'Anglaise.

— Elle le trouvera en rentrant, pensait-il, et elle sera touchée de cette attention.

Mais, ô surprise, plus de comtesse ni dans une pièce ni dans l'autre !

Le pauvre porte-clé fut atterré.

Il chercha, appela, s'arracha les cheveux, prit qu'il était joué, jeta son bouquet par terre,

Nous informons le public que hier samedi a paru à Roanne, le premier numéro

PROGRÈS AGRICOLE

Dans la région centrale de la France

Bulletin mensuel d'Agriculture, d'Horticulture et d'Economie rurale, fondé sous le patronage de

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE ROANNE

Prix, 2 fr. 50 par an. — Une remise de 50 c. est accordée à MM. les Curés en exercice et à MM. les Instituteurs.

On s'abonne dès aujourd'hui au Bureau du Journal, à Roanne, rue Impériale, 70.

et commis par des malfaiteurs jusqu'alors inconnus.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier courant, des voleurs se sont introduits dans le château d'Hervé, appartenant à M. Mulsant, à Villereil. Le fermier à qui la garde du château est confiée surprit deux individus qu'il poursuivait et auxquels il tira quatre coups de fusil sans les atteindre.

A ce bruit, un ou plusieurs affiliés déjà entrés dans le château, se sont retirés sans rien prendre après avoir cependant laissé des traces de leur passage dans plusieurs pièces.

Dans la nuit du 6 au 7, des malfaiteurs inconnus ont pénétré, à l'aide d'escalade, dans un hangar où le sieur Patural, quincaillier, rue Ste-Elisabeth, dépose ses marchandises, et lui ont détourné pour une centaine de francs environ de marchandises.

Dans la nuit du 7 au 8, un vol de marchandises a été commis aussi au préjudice du sieur Valette, cartonnier en tous genres, rue St-Elisabeth. Ce voleur inconnu a passé la main entre les barreaux d'une fenêtre mal fermée et a enlevé tout ce qu'il a pu prendre.

Le 4 janvier courant, un incendie s'est manifesté à Roanne, rue du Creux-Granger, n° 9, au préjudice du sieur Gipon, Benoit, épicière. Le feu a pris on ne sait comment dans son hangar. Les pertes sont évaluées à 1700 fr. On nous assure qu'il est assuré à la Nationale.

A la session extraordinaire du Conseil général qui va s'ouvrir lundi à Saint-Etienne, il sera présenté un projet de chemin de fer traversant la vallée du Gier.

Les prétentions exorbitantes du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée ont poussé une compagnie à demander l'autorisation d'établir

— Le navire a tiré, vous avez entendu. Si nous passons entre les deux îles, nous sommes perdus ! Jean, l'œil froncé, était tout à la manœuvre ; il ne songeait qu'à présenter subitement le flanc aux lames trop menaçantes qui se succédaient de huit en huit ou douze en douze, comme cela arrive dans les gros temps.

Il ne fit pas attention à la comtesse.

Les femmes sont généralement très-entêtées. Je sais que nos lectrices vont protester ; mais la vérité est la vérité ; on la doit à tous et à toutes ; nous maintenons notre opinion ; malgré les dénégations qui vont pleuvoir contre nous.

Amica mulier, magis amica veritas.

Nous aimons les dames ; mais nous leur préférons la vérité. Que la blonde déesse nous pardonne ce blasphème et que la muse de l'histoire nous protège !

Bref, la comtesse, pour la troisième fois, chercha à pénétrer Jean de cette opinion que la barque courait à une perte à peu près certaine.

— Mon ami, commença-t-elle.

Mais lui, le front menaçant, l'œil chargé de colère, la voix frémissante, s'écria :

— En vérité, Anita, je ne vous comprends pas ; suis-je donc un enfant que vous me répétiez trois fois un conseil que je ne veux suivre à aucun prix ?

Puis, après un silence d'un instant :

— De grâce, tenez-vous tranquille ; le rôle d'une femme dans le danger est de laisser les hommes agir et de s'effacer en ne les gênant ni par des prières, ni par des pleurs, ni par le spectacle de leurs défaillances.

Jamais Jean n'avait parlé ainsi.

La comtesse fut blessée au cœur par ces rudes paroles ; elle fondit en larmes.

— Mon Dieu, dit Jean doucement, je vous ai froissée sans le vouloir, Anita ; ne m'en voulez pas. J'ai la brusquerie des joueurs engagés dans une partie ; celle que nous jouons est terrible : nos existences forment l'enjeu.

Il s'interrompit, car une vague énorme allait s'abattre sur l'esquif et il avait besoin de tout son sang-froid pour empêcher qu'on ne coulât.

— Tenez-vous bien, Anita ! cria-t-il.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

JEAN CHACAL

SOUVENIRS D'UN ZOUAVER.

La mer était épouvantable ; sur le port, on prédisait un malheur à Tsin-Tsin ; il sortit pourtant bravement des passes.

Mais à peine la barque fut-elle au large, qu'on vit, par ordre porté à toute vitesse par un planton de la prison, un petit vapeur, toujours prêt, sortir du port à son tour, et donner la chasse au canot.

Il ne pouvait manquer de l'atteindre.

On s'était aperçu de l'évasion de la comtesse.

XLVI.

Une fatale galanterie. — L'enlèvement d'une patricienne. — Oh ! les femmes ! — L'acalmie. — Tout est fini ! Trop tôt.

La barque de Jean fuyait rapide.

Pour elle le vent soufflait avec rage, la poussant au large, mais soulevant d'énormes vagues qui menaçaient d'engloutir cette frêle embarcation.

Le gondolier Carico avait voulu prendre la barre, mais Jean s'était mis au gouvernail et il s'était chargé de diriger l'embarcation et de commander la manœuvre.

Carico admira la sûreté de coup d'œil et la force herculéenne du Chinois ; tout en exécutant ses ordres et en veillant à la voile, le gondolier s'étonnait de voir deux groons au lieu d'un ; mais il se dit que sans doute ce Chinois avait voulu un domestique de plus.

Cependant il entendit Tsin-Tsin dire au nouveau groon, qui tremblait :

Rassurez-vous, Anita, je réponds de tout ; nous nous sauverons, je vous assure.

Anita !

Ce nom féminin frappa le gondolier.

— Ce Tsin-Tsin, pensa-t-il, il emmène une femme sous un vêtement d'homme ! Quel Don Juan !

Puis il examina le faux domestique.

un chemin de fer qui offrira une diminution de 30 % pour le transport des marchandises, et de 20 % pour le transport des voyageurs de 2^e et 3^e classe.

CHRONIQUE ADMINISTRATIVE

ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

AVIS

Un concours pour l'admission de surnuméraires dans l'Administration des lignes télégraphiques sera ouvert le 16 mars 1869.

Les candidats seront examinés au chef-lieu de chaque département. Toutefois, dans la Corse, le Finistère, le Morbihan et le Var, les épreuves seront subies à Bastia, à Brest, à Lorient et à Toulon.

Les aspirants devront se faire inscrire à la Préfecture du département où ils résident, et produire les pièces ci-après :

- 1^o Acte de naissance dûment légalisé ;
- 2^o Certificat de libération définitive du service militaire, si, à raison de leur âge, ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ;
- 3^o Certificat légalisé, délivré par le maire de la commune de leur domicile, attestant qu'ils sont Français et de bonne vie et mœurs ;
- 4^o Diplômes constatant les grades universitaires qu'ils auraient obtenus ;
- 5^o Déclaration du lieu d'examen qu'ils auront choisi ;
- 6^o Demande indiquant les villes dans lesquelles ils désireraient faire leur surnumérariat.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu à la Direction générale des lignes télégraphiques (Bureau du Personnel), rue de Grenelle Saint-Germain, n° 103.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription ouverts dans les Préfectures et à Paris seront clos le 6 février, à quatre heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-huit ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les aspirants qui compteraient sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

1^o Ecriture ; 2^o Orthographe ; 3^o Rédaction française.

4^o Arithmétique ; 5^o Physique et chimie ; 6^o Géographie.

4^o Règles, fractions décimales et ordinaires, système métrique.

Eléments d'électricité et réactions qui se produisent dans les piles.

Il est indispensable que les candidats aient une très-belle écriture et connaissent parfaitement l'orthographe. Ceux d'entre eux dont les épreuves ne seraient pas complètement satisfaisantes sous ce double rapport seront immédiatement exclus du concours, et ne pourront être compris dans le classement général.

Les candidats seront, en outre, examinés, s'ils en expriment le désir, sur l'une ou plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le hollandais, le portugais et l'arabe.

Ils seront informés individuellement de la décision prise à leur égard, huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

L'admission des surnuméraires dans le service télégraphique n'est pas définitive que si leur aptitude physique a été constatée par un médecin désigné par l'Administration.

Ils seront, autant que les exigences du service le permettront, attachés à l'un des bureaux des départements compris dans la région habitée par leur famille. Les surnuméraires ne seront nommés employés qu'après avoir subi, à la fin de leur stage, un nouvel examen destiné à constater le degré de leur instruction théorique et pratique. Ceux qui n'auraient pas satisfait à ces épreuves

ne pourront être maintenus dans l'Administration.

On lit dans la France :

Parmi les choses qui jouissent d'un grand prestige dans le monde, commandant la vénération du vulgaire, et s'impose à la confiance de la foule avec un caractère quasi sacré, le papier timbré occupe le premier rang.

On lui prête communément une puissance extraordinaire, et cependant, comme pour plus d'une grandeur de la terre, la bonne réputation dont il jouit ne repose que sur le préjugé.

L'obligation de griffonner certains actes sur du papier timbré est un devoir fiscal. Le timbre n'est qu'un impôt, et, comme tel, il mérite tous les égards des administrés. Mais il n'ajoute aucune force aux actes. Les contrats écrits sur papier libre ou sur papier marqué à un timbre insuffisant ont autant d'effet, sont aussi valables que ceux qui auraient été tracés sur un papier timbré conformément à la loi.

Le timbre ne leur communique pas plus de valeur qu'il n'en donnerait à l'élucubration indigeste de quelque Petit-Poucet littéraire, écrite sur une feuille de grand registre à 3 francs.

Le seul danger auquel on s'expose en contrevenant à la loi du timbre, c'est une amende.

Le papier timbré est de deux sortes : le papier au timbre de dimension et le papier au timbre proportionnel.

Il y a cinq espèces de papier timbré de dimension : la demi-feuille de petit papier à 50 c., la feuille de petit papier à 1 fr., la feuille de moyen papier à 1 fr. 50, la feuille de grand papier à 2 fr. et la feuille de grand registre à 3 fr. Tous les actes sous seing-privés ou notariés, qui se font entre les particuliers, tels que les ventes, les baux, les reconnaissances de sommes, sont soumis au timbre de dimension.

Quant aux billets à ordre, aux lettres de change, aux mandats et aux effets négociables en général, ils ne sont assujettis qu'au timbre proportionnel.

Ce timbre est fixé ainsi qu'il suit par la loi du 14 juin 1850 :

A 5 centimes pour les effets de 100 fr. et au-dessous ; à 10 centimes pour ceux au-dessus de cent fr. jusqu'à 200 fr. ; à 15 cent. pour ceux au-dessus de 200 fr. jusqu'à 300 fr. ; à 20 c. pour ceux au-dessus de 300 francs jusqu'à 400 fr. ; à 25 centimes pour ceux au-dessus de 400 fr. jusqu'à 500 fr. ; à 50 cent. pour ceux au-dessus de 500 fr. jusqu'à 1,000 fr. ; à 1 fr. pour ceux au-dessus de 1,000 fr. jusqu'à 2,000 fr. ; à 1 fr. 50 pour ceux au-dessus de 2,000 fr. jusqu'à 3,000 fr. ; à 2 fr. pour ceux de 3,000 fr. jusqu'à 4,000 fr. ; et ainsi de suite, en suivant la même progression et sans fraction.

L'amende est de 50 fr. pour chaque acte ou écrit sous signature privée, sujet au timbre de dimension et fait sur papier non timbré. En cas de contravention aux dispositions relatives au timbre proportionnel, il y a une amende de 6 0/0 pour le souscripteur du billet et même pour celui qui l'aura accepté sans le faire viser pour timbre dans un court délai.

Il est inutile d'ajouter que le contribuable trop économe qui, pour faire un acte, utiliserait un timbre ayant déjà servi, encourrait une punition correctionnelle, et s'apercevrait, — trop tard, hélas ! — qu'il y a de par le monde quelques économies qui coûtent fort cher.

— Il arrive souvent que plusieurs personnes voyageant ensemble en chemin de fer, et dont les uns ont des colis tandis que les autres n'en ont pas, présentent au guichet d'enregistrement les billets réunis et font inscrire les colis sous le couvert de plusieurs voyageurs, afin d'éviter une surtaxe.

Il y a là une fraude évidente exercée au préjudice des chemins de fer, et nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître la jurisprudence qui règle cette matière.

Plusieurs cours impériaux ont décidé en principe que le billet est personnel au voyageur qui l'a pris, en ce sens que personne ne peut le faire servir pour faciliter le transport de ses bagages.

La fraude est plus grande lorsque les colis déclarés appartiennent à une personne qui ne voya-

ge pas. La jurisprudence, cependant, fait une exception en faveur des membres d'une même famille voyageant ensemble.

Mais si les chemins de fer ont des droits, ils ont aussi des devoirs, et plusieurs arrêts des tribunaux ont décidé que les employés n'avaient pas le droit de refuser un carton sous prétexte qu'un carton ne présente pas les conditions d'un emballage suffisant. Ils doivent effectuer le transport de tous les objets qui leur sont remis, selon le tarif stipulé par les ordonnances ministérielles.

FAITS DIVERS

— Un procès très-curieux s'agit en ce moment devant le tribunal d'Amsterdam. Il s'agit d'interpréter un contrat passé entre M. Carré, directeur du cirque, et M^{me} Besnard, écuyère, qui s'est engagée à sauter avec *piroquettes* et *cercles*. C'est donc une question de *piroquettes* qui est soumise à la décision du tribunal. Après avoir nommé plusieurs experts, qui se sont recusés, le tribunal a désigné comme tel M. Wolschiager, ancien directeur de cirque, appelé à fixer le sens ou l'étendue de la convention.

D'après le rapport de cet expert, il y a trois sortes de *piroquettes* : 1^o la *piroquette simple* ; la *piroquette perfectionnée* ; la *piroquette à place*. Si l'on veut désigner les deux premières sortes de *piroquettes*, dit l'expert, on s'exprime toujours dans le contrat par les mots *sauter avec des piroquettes*, tandis que si l'on veut désigner la dernière, on emploie les mots : *sauter en faisant des piroquettes*. Le rapport conclut que M^{me} Besnard en s'engageant à sauter avec *piroquettes* et *cercles* est sensé avoir pris l'engagement de faire des *piroquettes* sur place et non des *piroquettes en l'air*.

C'est maintenant au tribunal à se prononcer sur cette grave question : *Adhuc sub judice lis est.*

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 2 au 9 janvier 1869.

Mariages (3).

Pérard Jean, domestique, 25 ans, et Gontard Marie, domestique, 25 ans.

Décarlis Natale, sculpteur, 26 ans, et Franchon Françoise, 18 ans.

Mercier Simon, débitant de boissons, 30 ans, et Gamond Jeanne, 35 ans.

Naissances (12).

Raymond Augustine, fille de Jacques Raymond, et de Paput Gergette. — Lucotte Claude, fils de Jean Lucotte, et de Magnin Claudine. — Richard Marie, fille de Pierre Richard, et de Pegon Marie. — Boalier Marie, fille de François Boalier, et de Bernichon Philomène. — Maillet Jean, fils de Pierre Maillet, et de Toulet Jeanne. — Désarbré Elisabeth, fille de Étienne Désarbré, et de Bellon Marie. — Ray Benoît, fils de Philibert Ray, et de Charton Marguerite. — Danière Marie, fille de Antoine Danière, et de Thevenin Anne. — Goyon Marie, fille de Jean Goyon, et de Mathieu Philiberte. — Magne Jean, fils de Jean Magne, et de Borde Marie. — Longère Francisque, fils de Jean Longère, et de Duclos Marie. — Un enfant naturel.

Décès (8).

Rochet Benoît, 53 ans. — Barnabot Auguste, 4 ans. — Ducarre Laurent, 64 ans. — Ballardras Justine, 4 ans. — Brivet François, 77 ans. — Payet Marguerite, 37 ans. — Pelardy Aline, 35 ans. — Un enfant présenté sans vie.

VARIÉTÉS.

LE VÉLOCIPEDE

Dépôt chez M. J. Bajard, rue Impériale, Roanne.

Moyen d'apprendre en une heure à se servir d'un Vélocipède.

Il faut choisir sur une grande route ou dans une propriété une pente douce suivie d'une plaine. L'élève doit se placer, au début, à environ 20 mètres en amont de la plaine, mettre son Vélocipède en arrêt au moyen du frein et l'enfourcher bravement, sans appréhension et avec cette sécurité que doit lui donner le frein dont la force de levier permet d'arrêter l'instrument instantanément, peu importe la pente ou la vitesse acquise. Il doit saisir les deux poignées de la traverse, et une fois bien assis, les *jambes pendantes*, les *pointes des pieds sur le*

effrayante ?

— Oui.

— Et t'imagines-tu que la barque y résistera ?

— Après ce que j'avais vu, je pensais que...

— Tu pensais mal.

— Alors c'est fini, nous sommes naufragés sans remission ; il n'y a plus à s'en dédire.

— Tu as donc peur ?

— Pas de mourir. Carico n'a jamais craint de boire à la grande tasse tendue au marin ; c'est un moment difficile à passer, voilà tout. Mais on est chrétien ou pas, et on tient à régler ses petits comptes avec la Madone.

— Tu as peut-être quelques coups de couteau sur la conscience ? fit Jean en souriant.

— Mon Dieu oui ; j'ai été un peu *brave* dans ma jeunesse, qui fut assez orageuse.

— Alors mets-toi en mesure, dit Jean. C'est toujours une bonne chose, quand on a la foi. Une fois résigné à la mort et tranquille avec ta conscience, tu seras plus calme et plus déterminé. Pour ma part j'aime autant cela.

Le gondolier se mit à genoux et récita dévotement une prière à la Vierge ; puis il tira deson sein une petite médaille et l'embrassa dévotement ; ensuite il se releva résigné à tout comme Jean l'avait prévu.

Pendant ce temps la comtesse pleurait.

Jean s'en aperçut.

— Anita, lui dit-il, vous ne m'aimez plus.

— Pouvez-vous vous plaindre ? fit-elle.

— Oui, dit Jean.

— C'est vous qui m'avez blessée !

— Vous, au contraire, Anita.

La comtesse protesta.

— Quoi ! s'écria-t-elle, c'est moi qui ai les torts ?

— Oh ! les femmes !

— Qu'importait l'orage, la mer en furie, le gouffre à demi-ouvert pour engloutir sa proie ?

Jean avait eu un mouvement de colère ; il s'était plus préoccupé du danger qu'elle ; elle était désolée.

Et d'un mot pourtant il la calma.

— Chère Anita, dit-il, vous allez convenir de

sol ou aussi près du sol que la longueur de la jambe le permet, il faut qu'il desserre son frein et laisse tranquillement son instrument courir les 15 ou 20 mètres de pente douce qu'il a à parcourir. Le Vélocipède, entraîné par son propre poids et celui de son cavalier se met à rouler avec une vitesse, qui augmente en raison de la longueur de la course, mais qu'il est toujours facile de modérer au moyen du frein. J'ai dit que les jambes devaient être abandonnées, pendantes et je recommande à tout débutant de ne jamais mettre les pieds sur les étriers avant d'avoir préalablement acquis l'équilibre d'après le moyen que j'indique.

Si l'instrument, pendant cette petite course, penche à droite ou à gauche, l'élève n'a rien à redouter puisque la pointe du pied gauche est assez près du sol pour l'empêcher de choir ; mais s'il observe bien, il verra que l'équilibre s'obtient au moyen de la traverse de devant sur laquelle ses mains reposent.

En effet, si votre corps tend à pencher à droite, vous vous apercevrez qu'en faisant légèrement dévier la roue de devant à droite, l'équilibre est rétabli ; il est de même sur la gauche. Il faut donc toujours diriger sa roue du côté où l'on penche et cela est tellement rationnel que soit à cheval, soit sur un Vélocipède, tout cavalier doit s'incliner dans le centre du cercle qu'il veut décrire, s'il veut garder son centre d'équilibre. Ce petit mouvement de droite à gauche et de gauche à droite doit être peu sensible car, s'il en était autrement, au lieu d'aller en ligne droite on suivrait une ligne sinuée formée de courbes à gauche et à droite.

Lorsque l'élève aura descendu les 15 ou 20 mètres de pente, il arrivera sur la surface plane et, malgré lui parcourra encore quelques mètres par l'impulsion qu'aura acquise le Vélocipède pendant la courte descente.

Il recommencera cette opération jusqu'à ce qu'il sache parfaitement diriger sa roue de devant au moyen de la traverse et qu'il n'ait plus besoin de donner du pied à terre. Ordinairement on y arrive facilement dans une demi-heure, c'est-à-dire après avoir effectué une dizaine de fois la petite descente.

Une fois ce premier résultat obtenu, l'élève enfourche de nouveau son Vélocipède en ayant soin de mettre sa roue de devant dans une position telle que la pédale droite se trouve placée en haut. Il place son pied gauche à terre et son pied droit sur la pédale droite. Un ami complaisant tient le Vélocipède par derrière et l'élève appuyant sur la pédale droite qui se trouve en haut la fait abaisser, et par ce fait met la roue de devant en mouvement. Aussitôt que la pédale droite se trouve en bas, la pédale gauche se présente en haut, c'est alors que le pied gauche doit venir, à son tour, appuyer en avant sur l'étrier gauche, et la jambe droite ; ayant donné son impulsion, doit remonter morte avec la pédale sans appui pour ne pas neutraliser la pression opérée par le pied gauche.

Le pied doit être placé sur l'étrier de telle façon que le talon touche l'étrier, la cambrure seule de la botte doit être sur l'étrier et tout l'avant du pied rester sans appui. C'est seulement la plante du pied qui fait l'effort, et c'est en effet cette partie du pied qui a le plus de force et supporte l'homme lorsqu'il est debout.

Ce deuxième exercice doit être fait sur un terrain plat ou sur un plan très-peu incliné. En un quart d'heure on arrive à manier les pédales sans qu'il soit besoin de tenir le Vélocipède, car la question d'équilibre a été résolue par l'élève dans le premier exercice que je lui ai conseillé.

Après cela qu'ai-je à ajouter comme démonstration, fort peu de chose. Cela devient une affaire de pratique, on fera beaucoup d'efforts au début pour parcourir peu de chemin, on mouillera sa chemise, et cela, parce que pendant huit jours la jambe droite appuyera trop longtemps sur la pédale et neutralisera l'effet de la jambe gauche et vice-versa. Mais je garantis une chose, c'est qu'aucun élève ne se dégoûtera de ce genre d'exercice aussi hygiénique qu'il est utile pour raccourcir les distances, car les progrès sont sensibles chaque jour.

J'atteins mon huitième lustre et je suis amateur passionné de cet instrument. Comment cela m'est-il venu ? Je vais vous le dire :

J'habite Voiron et j'avais assez souvent l'occasion d'aller dans la petite ville de T..... le pays le plus charmant de l'Isère, situé à 12 kilomètres de Voiron.

J'y vis pour la première fois, il y a deux ans, un homme de cinquante ans environ parcourant, avec une vitesse et une aisance toute particulière, la route qui conduit de Voiron à T..... J'appris que M. P... le propriétaire de cet instrument, avait par goût apporté beaucoup de modifications et avait une passion toute particulière pour ce genre d'exercice. Connaissant le caractère, les goûts artistiques et la position sociale de M. P..., je réfléchis que le Vélocipède n'avait pas été suffisamment apprécié de tous, et la simplicité de l'appareil m'engagea beaucoup à en faire l'essai. J'en fis confectionner un et je me mis en devoir d'apprendre à le manœuvrer. Mais je n'avais là per-

ces torts que vous niez de bonne foi.

— Non ! dit-elle sanglotant toujours.

— Si je vous prouve que votre amour est moins grand, moins ardent qu'autre fois...

— Jamais vous ne prouverez cela.

— Nous allons voir.

Et lui dit d'un ton de regret :

La tendresse d'une femme se mesure à sa confiance ; quand nous étions dans ce fameux ballon qui nous emportait en Lombardie, vous aviez fini par avoir une foi aveugle en ma parole ; aujourd'hui vous doutez. Eh bien ! quand j'ai vu que vous vous préoccupez de l'avenir, du salut, plutôt que de vous confier à moi, j'ai été cruellement, douloureusement froissé dans mon orgueil et ma tendresse !

La comtesse sentit que Jean avait raison.

— C'est vrai ! fit-elle. Je vous comprends, mon ami, je vous prie de me pardonner.

Tout à coup, selon les prévisions de Jean, un grand coup de vent balaya les flots ; un immense mugissement retentit ; c'était la voix redoutable de l'ouragan battant les ondes de ses coups d'alle gigantesques ; les flots, soulevés, s'entrechoquaient avec un fracas épouvantable ; du choc des vagues, jaillissaient à une hauteur prodigieuse des gerbes d'écume dont l'air était obscurci. C'était affreux et grandiose à la fois.

(La suite au prochain numéro). Louis Noir.

sonner pour me donner aucune indication, j'ai dû chercher pendant plusieurs jours et c'est pour vous éviter tous les désagréments que j'ai eus, que j'ai pris le soin de vous adresser ces quelques lignes, chers lecteurs, afin de sortir de votre esprit toute appréhension et toute crainte de chute.

Depuis un an, je vais à T..... chaque semaine sur mon Vélocipède, il me faut trois quarts d'heure pour franchir les 12 kilomètres qui m'en séparent; j'économise tout simplement la location d'une voiture et la nourriture d'un cheval. J'y gagne un appétit féroce et une santé excellent; c'est ce que je souhaite à tous ceux qui en feront usage, certain d'avance que mes vœux seront exaucés.

Il est prouvé qu'une fois habile on peut pendant huit jours consécutifs franchir 100 kilomètres par jour en prenant largement le temps nécessaire aux repas et au repos (1). Il y a peu de chevaux capables de résister à des courses semblables. Loin de moi la pensée de comparer l'homme au cheval et de l'obliger à lutter physiquement, je constate seulement une chose, c'est qu'il est permis de pousser très-loin l'exercice du Vélocipède et chacun en prend suivant la mesure de ses forces et de ses désirs.

Lorsqu'un débutant fera ses premiers exercices, qu'il évite de les faire en public. Où le Vélocipède est peu connu, les gens qui n'en ont aucune idée sont toujours préablement portés à rire de ceux qui en font les premiers essais.

Dans le pays que j'habite, j'ai vu des gens très-sérieux rire de mes premiers essais infructueux; j'ai remarqué que les gamins garnissaient de pierres énormes la route qui conduit de chez moi à la ville.

Laissons les rieurs de côté, persuadés que nous sommes de rire à notre tour, et si des gens trop graves nous regardent vaciller sur le ressort et chercher notre équilibre, que ces gens graves n'ont rien à l'envie que nous avons de réussir. Si un léger sourire de dédain s'échappe de leurs lèvres, sourions à notre tour et disons avec Laroche-foucault que la gravité est un mystère du corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit.

Avant de terminer, je viens faire une recommandation aux étourdis qui, ne doutant de rien et ayant acquis une certaine habileté sur l'instrument que je préconise, iraient se promener sur les grandes routes sans s'inquiéter des gens qui moins ingambes ou plus paresseux se font conduire par de bons chevaux, lesquels chevaux quelquefois s'effraient d'un homme montant un Vélocipède. Je les prie donc de regarder à l'avance si le cheval qui vient devant eux fait mine de s'effrayer, ce qui se voit facilement à la manière dont l'animal dispose ses oreilles et, dans ce cas, je les supplie au nom de l'humanité de mettre de suite pied à terre, ce qui rassure immédiatement tout cheval qui n'a jamais vu un instrument de ce genre monté par un homme. Un accident est vite arrivé, mais on doit le prévenir, et l'individu qui se conduit lui-même est beaucoup plus maître de lui que la personne qui confie sa vie à un animal qu'elle conduit au moyen de deux lanières de cuir.

Un amateur distingué de Paris a fait une notice sur le véloc, fort bien écrite et très-intéressante, je l'ai lue avec infiniment de plaisir.

Je recommande le Vélocipède à une foule d'administrations telles que celles des Postes, des Télégraphes et à la mille fois raisons mais il a compté sans la routine, cet ennemi du progrès.

Le français ne malin tourne de suite en ridicule ce qu'il n'a pas l'habitude de faire ou de voir faire.

Si on lui supprimait son chapeau à tuyau, véritable condensateur de la transpiration, pour le coiffer en été d'un chapeau japonais, cette ombrelle couvre-chef, d'une légèreté incomparable, qui tient à la tête par une simple courroie et permet à l'air de circuler sur la tête, ce qui fait que l'évaporation est constante et la tête toujours fraîche, il rirait à se tordre les côtes et se croirait en plein carnaval. Rien n'est plus logique cependant et, dussent en rire tous les Français, je me sers en été du chapeau japonais, et au moyen de cet auxiliaire, je ne suis jamais gêné par la transpiration. J'y adapte une housse en calicot blanc qui se serre au moyen d'un cordon et lorsque une housse est salée je la remplace par une propre. J'ai avec cela un chapeau propre éternellement et remplissant toutes les conditions voulues pour me mettre à l'ombre et permettre à l'air de communiquer avec mon crâne.

Après tout, je préfère le chapeau japonais au bonnet à poil dont on a la fureur d'affubler nos grenadiers et enfin une partie de l'armée française: je ne vois pas que les hommes aient l'air plus terrible, je vois seulement qu'ils suent et je suis certain qu'ils se passeraient volontiers de cette coiffure ridicule qui effraie tout au plus les nourrissons.

Je reviens à la brochure anonyme de l'amateur parisien et je dis avec lui: Il est beaucoup de localités se trouvant à 3 ou 4 lieues d'un bureau expéditeur et on se demande pourquoi ces télégrammes sont portés par des hommes à pied. Je dis avec lui que le Vélocipède est le complément des moyens rapides.

Le facteur rural devrait depuis longtemps être muni de ce véhicule. On m'objectera qu'il a souvent de mauvais chemins à parcourir ou bien des terres labourées à traverser. Je répondrai qu'avant d'arriver dans les lieux impraticables au Vélocipède, il a toujours plusieurs kilomètres à franchir sur les grandes routes ou les chemins vicinaux; arrivé au passage difficile, il dépose son instrument dans une ferme ou l'appuie contre une haie et fait à pied ce qu'il ne peut faire sur un Vélocipède.

Où cet instrument a une utilité incontestable, c'est dans les usines éloignées des grandes villes. Je vais citer un fait à l'appui de ce que j'avance.

Il y a quelques années, je me trouvais chez un fabricant de papier dont l'usine est située à 6 kilomètres de Voiron. Un malheureux contremaître se se laissa prendre le bras dans un engrenage de laminoir et les secours les plus prompts étaient nécessaires. On va de suite à l'écurie, pas de chevaux! les équipages étaient en route pour la gare avec un chargement. On court chez le voisin pour lui emprunter un cheval, mais pour aller chez ce voisin il faut faire en courant deux kilomètres, atteler et aller à la ville chercher le médecin.

S'il y eut eu là un Vélocipède, en 15 minutes on était à Voiron et le blessé recevait des secours presque immédiats.

Dans une année, à en juger par ce qui s'est fait en 1867, tout le monde sera convaincu et alors,

(1) M. Carcanade, de Castres, a franchi 74 kilomètres en six heures vingt-cinq minutes, le 7 juillet 1868, soit la distance qui sépare Castres de Toulouse. M. Carcanade avait à peine deux mois de pratique.

administrateurs, industriels et particuliers utiliseront le Vélocipède.

Le Vélocipède en province n'a pas encore été l'objet d'un arrêté de police, mais cela ne peut tarder.

Je demande qu'il soit assimilé aux voitures et que les égards dus à une voiture lui soient dus.

De leur côté, les vélocipédistes devront se munir de lanternes la nuit et suivre en tous points les règlements imposés aux voitures.

Les commissaires de police voient généralement cet instrument d'un mauvais œil et leurs observations ne sont pas toujours justes ni fondées. J'en connais un entr'autres qui permet aux voitures de jardiniers et de blanchisseuses de passer sur une certaine promenade où il est également permis de se faire casser les jambes et la tête par les joueurs de boules; mais si un malheureux vélocipédiste s'aventure sous les platanes il est sûr d'être apostrophé sévèrement; menacé d'un procès-verbal en vertu de je ne sais quel arrêté, car il n'y en a pas, et cela dans un langage émaillé d'f... et de b... que c'est... comme un bouquet de fleurs. Il paraît que l'on n'est pas tenu d'avoir eu le premier prix de rhétorique pour devenir commissaire de police.

Il est donc urgent de faire des arrêtés, et une fois que l'on connaîtra les décrets de la police on ne demandera pas mieux que de s'y conformer; nous en avons tellement l'habitude que c'est comme qui dirait une seconde nature.

J'ai omis de démontrer l'utilité du Vélocipède dans le commerce. Que de négociants pourraient, au moyen de ces nouveaux véhicules, faire explorer, par de jeunes employés, les localités qui les avoisinent. Que de temps gagné et de frais d'économisés!

L'axiome anglais sera toujours vrai:

Le temps c'est de l'argent.

Et cet instrument n'a point d'autre but que d'économiser du temps: son utilité est universelle.

FIN.

— L'AMOUR D'UN BRIGAND. — Nous lisons dans l'Italia, de Naples, numéro du 11 décembre:

Une jeune fille de dix-huit ans, la nommée Teresa Raimond, habitant la commune de Capriolo, avait eu le malheur de plaider au brigand Niccolò Marino. Les sollicitations, les protestations, les promesses de ce terrible soupissant, avaient toujours été accueillies avec indifférence ou dédain par Teresa, dont le cœur appartenait à un autre bandit.

Or, il advint que Teresa se rendit un jour, avec son petit frère, au moulin de Pisciotta. A mi-chemin, Marino se présenta, les yeux étincelants, et s'adressant à la jeune fille, il lui dit:

« Je suis las, Teresa, de tes dédains et de tes refus. Il faut que ta résistance ait un terme! Je ne veux pas que mon rival s'amuse éternellement à mes dépens. »

Teresa lui répondit intrépidement:

« Ne me fatigue pas de tes importunités; je ne consentirai jamais à réaliser tes outrageantes prétentions. »

A ces paroles, Marino, transporté de fureur, saisit brusquement le bras de la jeune fille et la força, ainsi que son frère, à le suivre, ce qu'ils firent, non sans terreur et avec le triste pressentiment d'une catastrophe imminente.

Le brigand les conduisit, par des sentiers détournés, sur le sommet d'une montagne abrupte et sauvage. Arrivés là, Marino découvrit la poitrine de la malheureuse Teresa, et, tirant son stylet qu'il lui appliqua sur le sein, il lui dit d'une voix étranglée par la colère:

« Tu me repousses? Eh bien! ce poignard saura bien empêcher ce perfide cœur de battre désormais pour un autre. »

Puis enfonceant le fer dans la poitrine de l'infortunée, il la frappa à coups redoublés, sans que les cris de sa victime ni ceux de son frère épouvanté puissent arrêter son œuvre de vengeance.

Le meurtre accompli, Marino, saisissant dans ses bras le cadavre, le lança du haut de la montagne sur les rochers.

Après quoi l'assassin s'éloigna sans donner le moindre signe d'émotion ni de remords, abandonnant le pauvre petit frère de Teresa, à demi-mort de douleur et d'effroi.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE
Rue de Richelieu, 87, fondée en 1819
(La plus ancienne des compagnies françaises.)
Fonds de garantie: 70 millions réalisés.

Assurances en cas de décès pour la vie entière. — La Compagnie s'engage à payer lors du décès de l'assuré, à quelque époque que le décès ait lieu, un capital déterminé aux héritiers ou ayants droit.

Assurances mixtes. — La Compagnie garantit, moyennant une prime annuelle, un capital déterminé payable aux héritiers de l'assuré ou à l'assuré lui-même, s'il vit après un nombre d'années convenu d'avance.

Les assurés ont droit à une participation de 50 0/0 dans les bénéfices produits par ces deux natures d'assurances.

Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes.

Situation de la Compagnie au 31 décembre 1867:

Capitaux assurés (en cours),	135,793,405 f. 87
Rentes viagères en cours, ci	4,764,482 55
Bénéfices répartis aux assurés pour la période biennale 1866-1867.	1,605,200 »
Sinistres payés pendant la dernière période.	3,926,448 »
S'adresser, pour renseignements et prospectus, à MM. BARGE et BONNAUD, agents principaux, 31, rue Impériale, à Roanne.	37

Crédit foncier suisse.

OBLIGATIONS 3 0/0. — Le 1^{er} tirage des obligations 3 0/0 du Crédit foncier suisse aura lieu le 20 janvier prochain, en séance publique, à Genève.

Ces obligations, émises conformément aux statuts de la Société, sont garanties par première hypothèque, par le fonds social et par le fonds de réserve. Elles rapportent 15 fr. par an, payables à Genève et à Paris, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, soit 7 fr. 50 c. par

semestre. Elles sont remboursables en 60 années à 500 fr. par voie de tirage au sort.

Des primes d'une valeur annuelle de 300,000 fr. sont attachées à ces obligations. Chaque tirage semestriel comprend: Une prime de 100,000 fr., une prime de 25,000 fr., une prime de 10,000 fr., une prime de 5,000 fr., et dix primes de 1,000 fr. chacune.

Les obligations 3 0/0 du Crédit foncier suisse sont actuellement émises à 375 fr. Toutes celles qui seront libérées avant le 20 janvier concourront au tirage. Les listes des numéros sortis seront publiées par les journaux.

425 obligations seront en outre remboursées à ce premier tirage.

Les titres sont délivrés dans les bureaux de la Société, 3, rue Scribe, Paris. 39 2-1

— UN BON FRÈRE. — Voici une touchante anecdote qui arrive du Nouveau-Brunswick.

Elle est ainsi racontée par le *Messenger franco-américain*:

Trois petits enfants s'étaient égarés dans un bois des environs de Saint-Jean, la semaine dernière; le pays était désert, il faisait froid et c'était à l'approche de la nuit. Bientôt l'aîné, qui n'avait que six ans, acquit la douloureuse certitude que tous les efforts seraient vains et qu'il ne pourrait retrouver leur route. Il résolut de sauver au moins ses petits compagnons, dont l'un avait quatre ans et l'autre trois.

Il choisit un tronc d'arbre bien creux et les y fit asseoir, les couvrant de son petit capot. Puis, il alla chercher des branches et des feuilles, et les entoura de son mieux.

Mais ce travail était au-dessus de ses forces, déjà épuisées, et il tomba à côté du monceau de feuillage. On le trouva mort le lendemain, victime de son dévouement.

Quant aux deux autres enfants, ils vivaient encore dans le tronc d'arbre, où leur héroïque petit camarade leur avait préparé une sorte de lit.

Le fait est parfaitement authentique; mais ne croirait-on pas à la mise en action de quelque conte émouvant de Schmid?

VOYAGE EN ESPAGNE, par M. EUGÈNE POITOU, conseiller à la cour impériale d'Angers. — 1 beau volume grand in-8°, richement illustré par V. FOULQUIER. — publié par Alfred Mamé et fils, à Tours. — Prix: broché, 8 fr., chez les libraires du département.

L'Espagne est à la fois la contrée de l'Europe qu'on visite le moins et celle qu'on désire le plus connaître. Pourquoi n'est-elle pas plus visitée? Parce que, reléguée à l'extrémité de notre continent, mal pourvue de voies de communication, elle n'offre pas au touriste ces facilités et ces douceurs de la vie domestique qui constituent le confortable, et qui aujourd'hui se sont acclimatées, plus ou moins complètes, dans tous les autres pays. Pourquoi désire-t-on la connaître? Précisément parce qu'elle est moins accessible, mais avant tout parce qu'elle a mieux conservé sa physionomie propre, ses mœurs, ses costumes, les curieux vestiges de la domination arabe, etenfin à cause des beautés naturelles qu'elle possède et des productions méridionales qu'elle doit à son climat.

Un *Voyage en Espagne* est donc assuré de trouver des lecteurs, surtout lorsque, comme celui que nous annonçons, il se présente sous les auspices d'un collaborateur doublement remarquable, celui d'un écrivain et d'un artiste qui ont visité dans le plus grand détail, avec le coup d'œil exercé de l'observateur, les contrées qu'ils devaient nous dépeindre sous toutes leurs faces.

M. Poitou, dont le front est ceint de plus d'une couronne académique, n'est pas un conteur vulgaire; c'est avec une parfaite compétence, et dans un style élégant, qu'il apprécie, aux points de vue social littéraire et artistique, la patrie de Cervantes et de Calderon, de Velasquez et de Murillo.

Le crayon de M. Foulquier n'en est pas non plus à faire ses preuves. Aussi a-t-il reproduit avec autant de charme que de fidélité les monuments, les paysages, les détails de mœurs, les scènes historiques, etc., qui se rencontrent dans l'ouvrage.

Enfin les éditeurs ont voulu se placer à la hauteur de cette œuvre hors ligne. Ils n'ont pas reculé, pour son exécution, devant des dépenses considérables d'impression, de dessin, et de gravure, sans toutefois sortir de leur louable habitude de publications à la portée de toutes les bourses.

AVIS IMPORTANT.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NARÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge et toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies. 31

AVIS GÉNÉRAL
M. et Mme NORMAND
Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

L'exposition maritime internationale du Havre vient de mettre en relief la grandeur et l'importance des établissements organisés par la maison MENIER dans le seul but de faire de sa fabrication du Chocolat une industrie hors ligne.

On connaissait déjà la belle usine de Noisiel par la description de M. Turgan dans son ouvrage des *Grandes usines de France*, mais ce qui a été surtout remarqué à l'exposition du Havre, ce sont les provenances du magnifique établissement agricole appelé le *Valle-Ménier*, au Nicaragua; c'est de là que la fabrique de Noisiel commence à retirer une qualité de cacao exceptionnelle, dont le mélange avec les autres espèces améliore notablement le CHOCOLAT. On aura une idée des ressources de cette plantation par cette citation du

livre sur le Nicaragua, de M. Félix Boily, écrivain qui a séjourné cinq ans dans ce pays: « *Quelques années ont suffi pour faire du Valle-Ménier la seule hacienda de plus de 3,000 cacaoyers, bâtie et irriguée sur un plan régulier, véritable parc tropical pouvant constituer le noyau d'une colonie française dont la prospérité ne serait pas inutile à la mère patrie.* » 30

L'Annuaire encyclopédique du 19^e siècle, 1861 (g^r in-8°, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la *Codéine*, ajoute: « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes de la phthisie pulmonaire, la Bronchite, les Rhumes, etc., la *Codéine* est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirop, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament. » 36

PIANOS ET MUSIQUE
M. CHOLLET

ÉLÈVE DU CONSERVATOIRE DE PARIS
27, RUE DU COLLÈGE, A ROANNE (Loire)

Préviens Messieurs les Amateurs que, par ses relations avec dix départements, il possède un matériel de premier ordre de plus de 60 pianos droits, neufs et d'occasion, à cordes obliques, verticales, pour vente et location, à prix modérés. Tous ces pianos sont de facteurs de Paris médaillés aux expositions, vendus avec une garantie de cinq ans, et donnés un an à l'essai (accord compris). Si au bout de ladite année le piano ne convient pas, on est libre de le rendre, en payant simplement une location convenue à l'avance. Il accordera deux ans de terme, en payant l'intérêt à cinq pour cent par an.

M. Chollet se charge de fournir aux mêmes conditions toute espèce de pianos, quels qu'en soient le prix et les facteurs. De cette manière, on est certain de ne pas être trompé et d'avoir un bon et solide piano.

Pianos neufs, depuis 550 fr.; et d'occasion, depuis 250 fr.

Vente et location de tous genres de musiques à prix réduits. Instruments divers. Réparations de pianos de tous genres.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS
M. FERARY, M^e-DENTISTE
Place de l'Hôtel-de-Ville, 15.
A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle.

Guérison assurée des dents sans extraction.

Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient d'arriver régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande.

HOTEL DU NORD. 2

EVITEZ les GERCURES des mains, des lèvres, ENGELURES, PELLICULES, en employant la **Crème Simon**, de Lyon. Se méfier des contrefaçons. Roanne, pharmacie GERBAY; Charlieu, pharmacie GERBAY; Saint-Etienne, pharmacie SUE.

Pour tous les articles non signés, MARION et VIGNAL

MERCURIALES			
Dernier marché.	Roanne	Montbrison	
Froment 1 ^{re} qualité	4 20	4 20	
Froment 2 ^e id.	4 10	4 05	
Froment 3 ^e id.	4 00	3 90	
Seigle 1 ^{re} qualité	3 00	3 15	
Seigle 2 ^e id.	2 90	3 00	
Seigle 3 ^e id.	2 80	0 00	
Orge.	2 60	2 60	
Avoine.	1 85	1 75	
Haricots.	4 85	08	
Farine 1 ^{re} qualité.	49 00	49 00	
Farine 2 ^e id.	46 00	46 00	
Farine 3 ^e id.	42 00	0 00	
Paille.	3 00	3 50	
Foin les 100 kilo.	6 50	6 50	

Annonces Judiciaires

Etude de M^e JULES BEDIN, licencié en droit, avoué à Villefranche (Rhône).

VENTE

Par expropriation forcée

En l'audience du Tribunal civil de Villefranche (Rhône)

Le 22 janvier 1869, 11 heures du matin

EN TROIS LOTS SÉPARÉS, SANS

ENCHÈRE GÉNÉRALE

DES PARC

ET DÉPENDANCES

CHATEAU DE BAYÈRE

Situés à Charnay, canton d'Anse, arrondissement de Villefranche.

PREMIER LOT. — 1^o Château de Bayère, récemment restauré, comprenant: large vestibule, deux salons, salle à manger, office, salle de bain, deux cabinets, chambre et cuisine au rez-de-chaussée, huit pièces au premier étage, deux chambres et grenier au second; 2^o cour, bâtiments de vigneron, écu-

ries, fenil, remise, caves, cuvier, pressoirs, cuves et foudres, four et buanderie; 3^e avenue complantée d'arbres; jardin potager, jardin d'agrément, orangerie, petite chapelle, étang, pré, vignes et bois; le tout d'un seul tenant clos de murs, de 27 hectares 44 ares.

Mise à prix : 160,000 fr.

DEUXIÈME LOT. — Vigne d'environ 5 hectares.

Mise à prix : 35,000 fr.

TROISIÈME LOT. — Deux prés, ensemble 3 hectares.

Mise à prix : 5,000 fr.

Belle position dans une contrée riche et populeuse, vue magnifique, eaux abondantes de source, proximité de Lyon, Anse, Villefranche et Chazay, station du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Pour extrait :

Signé, BEDIN, avoué.

Pour renseignements, s'adresser à M. BEDIN, avoué à Villefranche, rédacteur du cahier des charges de la vente; et à M. AUCLAIR, avoué correspondant, à Roanne.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Roanne.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi onze janvier mil huit cent soixante-neuf, à neuf heures et demie du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, à Roanne, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au-devant du Cirque, il sera, par le ministère de l'huissier Dufour, procédé à la vente, aux enchères publiques et au comptant, d'une quantité de fûts vides et de toutes grandeurs, contenant depuis cent jusqu'à six cents litres, un camion, harnais pour cheval, bureau, chaîne à rincer, fontaines, robinets, poêle en fonte, syphon, veltes, soutes, vins du pays, vins beaufolais, Côtes-du-Rhône, Frontignan en bouteille, eau-de-vie du Languedoc et de pays, liqueurs, etc.

Pour extrait :

Signé, DUFOUR.

L'ART DE RÉGLER soi-même sa montre et sa pendule. On reçoit cette brochure franco, en adressant 50 cent. de timbres-poste au Directeur de l'Alliance, à Chaux-de-Fonds (Suisse), lequel demande des agents pour la vente d'un article de 1^{re} utilité. Ils pourront se faire 3,000 fr. par an.

A CÉDER

FONDS DE MAGASIN
Articles d'Alsace, Saint-Quentin, Tarare.
Crinolines et Corsets.
Le tout d'un chiffre peu élevé.
S'adresser à Madame MQUQUET, rue Impériale, 70, à Roanne.

CHEVAUX DE SELLE
Dressage, haute-école.
S'adresser au bureau du Journal, rue Impériale, 70.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MADRID

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

EMISES A 60 FR. ET RAPPORTANT 3 FR. D'INTÉRÊT ANNUEL

La Souscription sera ouverte les lundis 11, mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 janvier courant, à Roanne, chez MM. BESSE, BOUSSAND et AL^{es} ROLLET, banquiers.

Pour paraître prochainement

LES JEUDI ET DIMANCHE DE CHAQUE SEMAINE

L'IMPARTIAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE

Prix : Un an 15 fr.

Six mois 8 fr.

Trois mois 5 fr.

On s'abonne, dès aujourd'hui, en adressant un mandat-poste ou une valeur sur Roanne, à l'ordre de MM. MARION et VIGNAL, imprimeurs, rue Impériale, 70.

LA DÉCENTRALISATION

JOURNAL QUOTIDIEN DE LYON

Bureaux : rue Impériale, 43, à Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour LYON : Un an, 44 fr.; — Six mois, 22 fr.; — Trois mois, 12 fr.
pour le RHONE : Un an, 48 fr.; — Six mois, 24 fr.; — Trois mois, 13 fr.
Hors le DÉPARTEMENT : Un an, 52 fr.; — Six mois, 27 fr.; — Trois mois, 15 fr.
Pour l'Étranger, les frais de poste en plus.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mélanger. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ et BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

de Bordeaux de-
UNE MAISON mande un repré-
sentant pour la vente des vins à la
clientèle bourgeoise. — Bonnes remises.
— Donner de très-bonnes références.
— Écrire aux initiales D. O. D., poste
restante, à Bordeaux. L. B. 32

LAURENT-RICHARD

Préviend le Public qu'il se charge,
pour son compte, des Plâtres et Pein-
tures que l'on voudra bien lui confier,
à des prix très modérés.

On trouvera toujours chez lui le

PAPIER MINÉRAL

TYBUR

Contre l'humidité et le salpêtre des murs
Breveté S. G. D. G. en France, en Belgique
et en Angleterre

GARANTI 5 ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve
de l'humidité les appartements
et les tentures de toutes natures
Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-
RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Im-
périale, 21.

OCCASION

A VENDRE

MATÉRIEL DE TISSAGE

TOUT OU PARTIE.

Une Locomobile ayant la force de
4 chevaux, une Chaudière à coller, 12
Métiers à cotonne, complets, 15 Rouets,
un Ourdissoir, une Presse, Râteaux,
Lisses, Peignes, Navettes, Perches,
Brosses, Bobinons, Chenons, etc.
S'adresser au bureau du Journal, rue
Impériale, 70.

HUILE DE NOIX

VIERGE

Garantie fraîche

Prise au pressoir et faite sur commande

GROS ET DEMI-GROS.

S'adresser à l'huilerie du Coteau,
Legrand aîné (Joseph Grangette, suc-
cesseur).

YEUX

POMMADE

ANTI-OPHTHALMIQUE
de la V^e Pharmacie de St-André
de Bordeaux, seul remède contre
les maladies des yeux et des paupières, autorisé
par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, pa-
pier blanc, cachet rouge
initiales V. F. Signature
Dépôt : à Roanne, ch. Paul GENAY, ph^{ie}, à
Saint-Etienne, ARNAUD, ph^{ie}, et CHASTIN jeune
et C^o, drog^{ie}, à Montbrison, l'hopital civil; au
Phy, ALBAUD, à Brionde, PEYRAN, phar^m.

REPRÉSENTANTS

UNE ANCIENNE MAISON DE BORDEAUX,
propriétaire de vignobles dans le départe-
ment de la Gironde, demande des re-
présentants sédentaires à Roanne et
dans chacune des localités de l'arron-
dissement où elle ne serait pas déjà
représentée. — Écrire à MM. Lynch
frères, armateurs à Bordeaux.

A VENDRE

2 PETITS CLOS situés au lieu des
Noix, à dix mi-
nutes de Roanne;

Une Maison et petit Jardin, rue des
Croix-Rouges, n^o 4;

Une Maison, rue Mably, n^o 4.

On donnera toutes sûretés et facilités
pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal, rue
Impériale, 70.

AVIS AUX PLÂTRIERS

Ils trouveront désormais chez M.
Guillet, marchand de bois au Coteau
(Loire), des linteaux de plafonds, forts
comme dimension 0^m03 sur 0^m01, au
prix exceptionnel de 42 fr. le mille
réduit à 3^m.

Remise sur les affaires en gros.

A VENDRE

Avec garantie de 8 ans de bail
UN FONDS
DE

MAGASIN DE PARAPLUIES

Situé au centre de la ville.
S'adresser à M. Combe, agent de com-
merce, qui occupe ledit magasin, rue
du Collège, 13.

A VENDRE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Roanne.

Prix : 45,000 fr.

S'adresser à M. BALAVY, rue Impé-
riale, 2, à Roanne.

AUBOYER

HORTICULTURE PÉPINIERISTE

A l'avantage de prévenir sa nombreu-
se clientèle que, cette année, il aura,
comme par le passé, et à des prix mo-
dérés, une grande quantité d'arbres fruitiers,
forestiers, d'ornement et d'agrè-
ment, et plus de 10,000 arbres verts à
la vente.

Il prévient aussi MM. les agriculteurs
qu'après vingt années d'études sur la
grande culture, il est parvenu à établir
à des prix très-réduits une composition
de graines épurées pour former les
nouvelles prairies, se composant des
vingt-cinq meilleures graminées, se fau-
chant la première année de semis. Il a
également une grande quantité de graines
de foin des pays des meilleurs choix,
ainsi que toutes espèces de graines
fourragères, potagères et de fleurs, et
une belle collection d'oignons à fleurs.

Il se charge également de tous tra-
vaux concernant sa partie, les exécutant
soit en régie, soit à l'entreprise.

Son magasin est situé rue des Bour-
rassières, 2, à Roanne.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES
ANTI-NÉVRALGIQUES DU DR. CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Dépôt central : Paris, LEYASSEUR,
pharmacien, 19, rue de la Monnaie.
Prix : 3 fr. la boîte.

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite.

MAISON DE CAMPAGNE

Située au bourg de Villerest

Cette maison, formant un bel appa-
tement de 5 pièces tapissées, avec che-
minées de marbre, est entièrement neuve
et jouit d'une vue très-agréable.

Elle est bâtie au milieu d'un clos de
vigne, avec un jardin fantaisie, plan-
té d'un grand nombre d'arbres fruitiers
et d'agrément.

On donnera toutes facilités pour le
paiement.

Pour les renseignements, s'adresser
à M. AUROUX, notaire à Roanne.

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

4

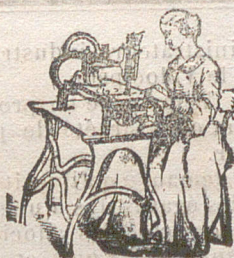
4

4

4

4

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES



MACHINES A COUDRE

Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE,
MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRÈRE et CAUSSADE,
WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRIER

Pour Tailleurs, Tailleses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux
élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots
MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX

Piqueuses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux
sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Tailleses.

Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire
douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées.

Nouvelle machine à boutonnière faisant toutes les coutures. — Un traité que
je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des
prix très-modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées
pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on
puisse vous offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché

GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS

En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire
fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines.

Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, quai de l'Isle, n^o 5, maison MAHAUT,
et rue Sainte-Elisabeth, n^o 19, à Roanne.

Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé,
pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses,
nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE

DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE

DE L'HORTICULTURE

DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ

FONDÉ ET DIRIGÉ

PAR J. A. BARRAL

Avec concours d'Agriculteurs et d'Horticulteurs de toutes les parties de la France et de l'Étranger.

Le Journal de l'Agriculture, qui est entré le 20 juillet 1868 dans sa troisième année
d'existence et de succès, et dont la Société compte déjà plus de 700 membres fondateurs ou
correspondants, est le plus complet de tous les Journaux agricoles et paraît le 5 et le 20
de chaque mois en un cahier de 160 pages avec de nombreuses gravures noires dans le texte, et
des planches noires ou colorées hors texte. — Il forme, par an, 4 magnifiques volumes de
800 à 900 pages chacun.

PRIX D'ABONNEMENT :

1 an, 25 fr.; 6 mois, 13 fr.; 3 mois, 7 fr.; 1 numéro, 1 fr. 50 cent.

(Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.)

Librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob, à Paris

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT DE POSTE

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24

24